



## Permis B non prorogé à cause de mon attestation de conduite pro

-----  
Par LuukSkyly

Bonjour,

Je vous explique, je travaille dans une société de transports scolaires pour enfants handicapés (en véhicule léger) depuis 2016.

En août 2016 j'ai donc passé une visite médicale pour constituer le dossier à envoyer à la préfecture pour obtenir l'attestation de conduite pro pour le transport de personne.

Cette attestation était valable jusqu'en août 2021.

Je ne l'ai pas fait renouveler car depuis j'ai changé de poste dans la société je ne fais plus de transport.

Aujourd'hui je me fais arrêter par les flics et mauvaise surprise mon permis b est non prorogé depuis août 2021 car la visite médicale n'a pas été repassée (vérifié après coup sur l'ants).

Mais c'est mon attestation de conduite pro qui n'est plus valable comment est ce possible que ça se répercute sur mon permis ?

Que dois je faire et vers qui dois je me tourner pour rectifier cette erreur qui peut me coûter cher?

Il se passera quoi le jour où je ne travaillerai plus dans le transport de personne et n'aurait donc plus du tout besoin de faute des visites médicales?

Merci d'avance

-----  
Par Suisse1291

Le problème est qu'il n'existe pas, en France, plusieurs permis mais 1 seul et ce permis comporte différentes catégories : moto, auto, PL, TC, etc. donc toute restriction qui touche 1 catégorie va toucher toutes les catégories, donc, en cas de changement d'entreprise, permettre de te recycler dans les transports en commun comme conducteur de cars, de transports scolaires, de lignes de bus urbains, etc., cette catégorie n'est donc pas à négliger et est riche d'emplois. Bonne chance.